

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 10 juillet 2018 à 18h30**  
***Salle des mariages***

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 12/04/2018
- Délibérations :
  - Délibération portant création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie
  - Délibération approuvant le programme ONF d'aménagement de la forêt communale – 2018-2037
  - Délibération validant l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier
  - Délibération validant la demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise à jour du Schéma Directeur d'assainissement des eaux pluviales
  - Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'animateur territorial
  - Délibération portant création de poste Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'insertion) – Service Enfance-Jeunesse - Services Techniques
  - Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création de trois postes d'adjoint d'animation
  - Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'ATSEM
  - Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Délibération validant le marché de travaux du restaurant scolaire
  - Délibération validant le marché de travaux de réaménagement des jardins du château – 2<sup>ème</sup> tranche
  - Délibération validant le contrat de prêt pour l'acquisition de la propriété Ravoire
  - Délibération validant le contrat de prêt pour les travaux d'investissement 2018
  - Délibération validant la demande de subvention au Conseil Régional – FRAT Année 2018- Aménagement du Parc de Loisirs (ajustement du plan de financement)
  - Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture – Programme DETR 2018 – Agenda d'Accessibilité Programmée (ajustement du plan de financement)
  - Délibération relative au déploiement des compteurs Linky
  - Tirage au sort des jurys d'assises 2018
  - **Délibération validant la modification de la subvention de fonctionnement 2018 pour les Nocturnes de Lauris**
- Questions Diverses

---

**Membres présents :**

**Le Maire :** ROUSSET André

**Les Adjoints :** BRIEUSSEL Jean, DUCHANAUD Yolande, SAUZEE Philippe, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge

**Les Conseillers Municipaux :** BONNEL Jean-François, BONNEVILLE Christine, DERNIS Thierry, ESCOFFIER Jade, FAURE Cécile, LOUCHE Michel, PORTE Roger, ROMAN Jean-Pierre, VIGNUALES Francine.

**PROCURATIONS :**

ZANI Patricia à ROUSSET André, MAILLET Marie-Jésus à FOTI Lucien, MARIANI Séverine à DUCHANAUD Yolande, AUTARD Brigitte à LOUCHE Michel, AUZANOT Bénédicte à ESCOFFIER Jade.

**ABSENT(E)S :** BOYER Blandine MARTINEZ Damien, MARTIN Christophe, RAVOIRE Chantal, PIANETTI Didier, SAUZE Serge.

*La séance est ouverte,*

---

**Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 12/04/2018**

---

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (M. Louche, B. Autard)*

---

**Décisions du Maire :**

Prises suivant article 2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales

DM 2018 030801	Groupama	Remboursement sinistre – dommage poteau éclairage public – 550€
DM 2018041101	Bhyoqual	Contrat d'accompagnement dans la maîtrise des dangers sanitaires et allergènes en restauration collective – 3 672€ HT
DM 2018 042401b	APAVE	Contrat de prestations pour le repérage, l'évaluation de l'état de conservation relative aux matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles communaux- 6 331.20 € HT
DM 2018 051501	Groupama	Remboursement sinistre – dégradation borne escamotable du château – 717.36 €
DM 2018 053001	JVS	Mise en place du nouveau Portail Famille – accès aux services du restaurant scolaire, du centre de loisirs et de l'espace jeunes
DM 2018 060101	BET Cerretti – Aubry Conseil et Ingénierie	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Centre Ancien – 4 <sup>ème</sup> tranche – 23 820€ TTC
DM 2018 061101	TVS Consulting	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du dispositif de vidéo protection – 14 544€ HT
DM 2018 070301	Groupama	Remboursement sinistre – vandalisme Salle des arcades – 1501.86€

M le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'une délibération supplémentaire relative à la modification de la subvention de fonctionnement 2018 versée aux Nocturnes de Lauris.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour l'inscription de la délibération n°18 relative à la modification de la subvention de fonctionnement 2018 versée aux Nocturnes de Lauris.

## **Délibérations :**

### **1. Délibération portant création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie**

Rapporteur : André ROUSSET

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), fixe les règles relatives aux procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

Par arrêté n°17-135 du 10 janvier 2017, le Préfet de Vaucluse a arrêté le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pour le département de Vaucluse. Cet arrêté fait suite aux derniers textes réglementaires en la matière, textes qui se trouvent codifiés dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles L.2225-1 à 4 au sein du chapitre « défense extérieure contre l'incendie » :

- Définissent son objet : les communes doivent assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies,
- Distinguent la défense extérieure contre l'incendie du service public de l'eau et réseaux d'eau potable,
- Eclaircissent les rapports juridiques entre la gestion de la DECI et celle des réseaux d'eau potable,
- Inscrivent cette compétence de gestion au rang des compétences communales,
- Permettent le transfert facultatif de la DECI aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de permettre la mutualisation.

Ainsi la DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI). Les communes sont donc compétentes pour la création, le dimensionnement des besoins, l'aménagement, le contrôle et la gestion des points d'eau nécessaires aux interventions du SDIS.

Par ailleurs, l'article L.2213-32 du CGCT crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du Maire.

La police administrative spéciale de la DECI consiste en pratique à fixer par arrêté la DECI communale, à décider de la mise en œuvre et à arrêter le schéma communal de DECI et de faire procéder aux contrôles techniques.

Dans le cas des PEI privés, le Maire s'assure du contrôle périodique des PEI privés par le propriétaire ou l'exploitant. Il peut donc être amené à lui rappeler cette obligation, en particulier lorsque la périodicité du contrôle n'est pas respectée. En cas de carence, il peut réaliser d'office ces contrôles aux frais du propriétaire ou de l'exploitant.

Le service public de DECI assure la gestion matérielle de la DECI. Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques des PEI et l'échange d'information avec les autres services.

Le service public de DECI est une compétence de la commune (article L.2225-2). Il est décrit à l'article R.2225-7. Il peut être organisé en régie propre ou par délégation de service public.

Il est rappelé que les PEI à prendre en charge par le service public de DECI ne sont pas que ceux connecté au réseau d'eau potable : les PEI peuvent être raccordés à d'autres réseaux sous pression ou être des points d'eau naturels ou artificiels.

La collectivité compétente en matière de DECI peut faire appel à un tiers pour effectuer tout ou partie de ses missions (création des PEI, opérations de maintenance, contrôles) par le biais d'une prestation de service, conformément au code des marchés publics.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, conformément à la réglementation en vigueur, de bien vouloir créer le Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

*Adopté à l'unanimité*

## **2. Délibération approuvant le programme ONF d'aménagement de la forêt communale – 2018-2037**

Rapporteur : Philippe SAUZEE

L'office National des Forêts a élaboré en concertation avec la commune, le programme d'aménagement de la forêt communale de Lauris pour la période 2018 - 2037

Ce document est un plan de gestion qui synthétise un ensemble d'analyses et de données sur la forêt communale et son environnement, et présente la définition des objectifs assignés à cette forêt ainsi qu'un programme d'actions nécessaires ou souhaitables à moyen terme pour son entretien et son amélioration (annexe n°1)

Sur cette base, l'office national des forêts proposera chaque année un programme de travaux et d'améliorations sylvicoles conformes aux prévisions de cet aménagement, et la commune décidera chaque année de la programmation effective ou du report des actions proposées, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires

*Adopté à l'unanimité*

## **3. Délibération validant l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier**

Rapporteur : Philippe SAUZEE

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrale A10, au lieu-dit LA MONTAGNE. Une partie de cette parcelle a perdu sa destination d'aménagement et d'exploitation forestière régulière. La surface concernée est de 2 ha 47 a. (annexe n°2)

Afin d'en assurer la gestion quotidienne, l'ONF propose au conseil municipal de distraire du régime forestier cette parcelle et d'actualiser l'assiette foncière de la forêt communale de Lauris.

La surface de la forêt communale relevant du régime forestier sera désormais de 7 571 645 m<sup>2</sup> soit une contenance de 757 ha 16 a 45 ca.

*Adopté à l'unanimité*

## **4. Délibération validant la demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise à jour du Schéma Directeur d'assainissement des eaux pluviales**

Rapporteur : André ROUSSET

Afin d'établir un programme de travaux sur les ouvrages et les réseaux de gestion des eaux pluviales, il est nécessaire de mettre à jour le Schéma Directeur des Gestion des Eaux Pluviales. Cette mission, évaluée à 45 000€ HT peut être subventionnée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau.

*Adopté à l'unanimité*

**5. Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'animateur territorial**

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des mouvements internes du personnel, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Création d'un poste d'animateur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre

*Adopté à l'unanimité*

**6. Délibération portant création de poste Parcours Emploi Compétences ( Contrat Unique d'insertion) – Service Enfance-Jeunesse - Services Techniques**

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin de pouvoir recruter dans le cadre du nouveau dispositif d'emploi aidé Parcours Emploi Compétences, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Création de 5 postes « Parcours Emploi Compétences », postes affectés au service Enfance Jeunesse et aux Services Techniques Municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot)*

**7. Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création de trois postes d'adjoint d'animation**

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des mouvements internes du personnel, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Création de trois postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot)*

**8. Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'ATSEM**

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des mouvements internes du personnel, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Création d'un poste d'ATSEM à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot)*

**9. Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des mouvements internes du personnel, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot)*

#### **10. Délibération validant le marché de travaux du restaurant scolaire**

Rapporteur : Serge VANNEYRE

La commune a lancé le 27 mars 2018 un avis d'appel à concurrence pour le marché de travaux de construction du nouveau restaurant scolaire. A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juin 2018, propose au Conseil Municipal de retenir les propositions du Maître d'œuvre pour les 17 lots du marché de travaux pour un montant de 1 484 571.17€ HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce marché de travaux.

*Adopté à la majorité : 17 pour – 2 contre (J. Escoffier, B. Auzanot) – 2 abstentions (M. Louche, B. Autard)*

#### **11. Délibération validant le marché de travaux de réaménagement des jardins du château – 2ème tranche**

Rapporteur : Serge VANNEYRE

La commune a lancé le 21 février 2018 un avis d'appel à concurrence pour le marché de travaux de Réaménagement des Jardins du Château – 2<sup>ème</sup> tranche. A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères d'attribution établis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 avril 2018, propose au Conseil Municipal de retenir les propositions du Maître d'œuvre pour les 3 lots du marché de travaux pour un montant de 901 435.60€ TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce marché de travaux.

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot)*

#### **12. Délibération validant le contrat de prêt pour l'acquisition de la propriété Ravoire**

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Dans le cadre de la prochaine acquisition de la propriété Ravoire, il est nécessaire de contracter un emprunt pour cette constitution de réserve foncière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le contrat de prêt suivant, proposé par le Crédit Agricole Alpes Provence :

- Montant du prêt : 1 300 000.00€
- Durée du prêt : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe à 1.86%
- Echéance constante trimestrielle

*Adopté à la majorité : 17 pour – 4 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot, M. Louche, B. Autard)*

#### **13. Délibération validant le contrat de prêt pour les travaux d'investissement 2018**

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Afin de finaliser le plan de financement des travaux d'aménagement du Centre Ancien – 3<sup>ème</sup> tranche, il est nécessaire de contracter un emprunt pour ces travaux d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le contrat de prêt suivant, proposé par le Crédit Agricole Alpes Provence :

- Montant du prêt : 500 000.00€
- Durée du prêt : 15 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe à 1.50%
- Echéance constante trimestrielle

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot)*

#### **14. Délibération validant la demande de subvention au Conseil Régional – FRAT Année 2018- Aménagement du Parc de Loisirs (ajustement du plan de financement)**

Rapporteur : André ROUSSET

La commune va engager en 2018 le projet d'aménagement du parc de loisirs. Le programme est estimé en phase Avant-Projet Sommaire à un montant de travaux de 424 216.00€ HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services du Conseil Régional pour le programme d'aménagement du Parc de loisirs dans le cadre du dispositif FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire), subvention d'un montant de 126 264.00€.

*Adopté à l'unanimité*

#### **15. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture – Programme DETR 2018 – Agenda d'Accessibilité Programmée (ajustement du plan de financement)**

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 29 mars 2016, la commune a adopté son Agenda d'Accessibilité Programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que les bâtiments communaux répondent aux exigences d'accessibilité et prévoit le programme de travaux correspondants. La programmation des travaux est effectuée par site sur une durée de 6 ans, pour un montant d'estimation financière de mise en accessibilité de 453 880€ HT.

Le programme DETR 2018 considérant comme opération prioritaire l'accessibilité de tous les bâtiments recevant du public, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Préfecture, la subvention pouvant atteindre 35% du montant HT des travaux. Le montant des travaux étant plafonné à 400 000€, la subvention DETR 2018 représentera 140 000€.

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, B. Auzanot)*

#### **16. Délibération relative au déploiement des compteurs Linky**

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet de délibération relative au déploiement des compteurs Linky et joint à la présente note de synthèse (annexe n° 3)

*Adopté à la majorité : 19 pour – 2 abstentions (M. Louche, B. Autard)*

#### **17. Tirage au sort des jurys d'assises 2018**

Rapporteur : André ROUSSET

Le tirage au sort des Jurys d'Assises 2018 est présenté au Conseil Municipal

### **18. Délibération validant la modification de la subvention de fonctionnement 2018 versée aux Nocturnes de Lauris.**

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 12 avril 2018, le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 8 500€ à l'association Les Nocturnes de Lauris. En raison de modification de programmation des Nocturnes de Lauris au mois de juillet, il est demandé au Conseil Municipal de ramener la subvention à 4 500€.

*Adopté à l'unanimité*

### **19- Questions diverses**

- **M le Maire** informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a mis en place à la déchetterie de Lauris une benne pour les déchets verts.
- **M le Maire** informe le Conseil Municipal de la fermeture des bureaux du Crédit Agricole au début de l'automne prochain. La commune travaille toutefois pour le maintien du distributeur de billet et pour le maintien d'une permanence.
- **M le Maire** informe le Conseil Municipal de la fermeture annoncée du centre hospitalier de Roquefranche d'ici 40 mois. M le Maire rencontre à ce sujet la Ministre de la Santé, Agnès Buzin, le 12 juillet.
- **M Serge Vanneyre** précise que les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire devraient débuter dans le courant du mois de septembre.  
Enedis engage également les travaux de déplacement du transformateur proche du restaurant scolaire début septembre.
- **M Daniel Le Du** informe le Conseil Municipal des travaux en cours :
  - Rénovation de la toiture de l'école maternelle
  - Travaux dans les locaux de l'école primaire, notamment les travaux d'aménagement nécessaire à l'installation des réfectoires provisoires
  - Elaboration du programme de travaux avec le maître d'œuvre CEREG pour l'aménagement du Parc de loisirs ; les travaux devraient débuter à l'automne 2018
- **M Serge Vanneyre** expose au Conseil Municipal le programme de travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de réaménagement des Jardins du Château :
  - Débroussaillage du site
  - Retrait de la bâche du mur effondré
  - Travaux de confortement du mur effondré
  - Travaux de réaménagement de la descente à la 1<sup>ère</sup> terrasse avec agrandissement du virage (afin de faciliter le passage de petits véhicules)
  - Aménagement du petit patio le long de Couleur Garance
- **M le Maire** souhaite évoquer la question de l'aménagement du Parking Remilly, cette question soulevant de nombreuses interrogations dans la population. Un plan d'aménagement a été diffusé mais il ne représente pas le projet définitif, il ne s'agit que d'un avant-projet.  
M le Maire précise que le projet d'aménagement présenté par le bailleur social UNICIL est un principe de construction de 20 logements sociaux, proche du centre-ville.

Quatre projets d'aménagement du parking Remilly ont été présentés à la collectivité par le bailleur social. La commune va étudier l'ensemble des projets présentés, des réunions publiques seront programmées pour présenter et échanger sur ce projet.

La collectivité s'est engagée dans ce projet afin de répondre aux nombreuses demandes de logements sociaux déposées auprès de ses services municipaux et afin de tenir compte de l'obligation réglementaire de construction de logements sociaux.

- **M Serge Vanneyre** précise également que le projet de construction des logements sur le parking Remilly ne supprime pas la totalité des places de parkings. Environ 50 places publiques resteraient disponibles sur le parking Remilly, places auxquelles se rajoutent les 60 à 80 places du parking du Pigeonnier. Un décompte précis des places utilisées le matin sur le parking Remilly lors des rentrées scolaires a été effectué, seulement 80 places sont occupées lors de ces périodes de fortes affluences.
- **Mme Jade Escoffier** souhaite préciser que le plan diffusé est le plan transmis par la commune à la réunion du CIQ des Messeguières. Elle précise également qu'il ne s'agit pas de s'opposer à la construction de logements sociaux mais au lieu d'implantation choisi. Le parking Remilly doit conserver sa destination de place publique, située au centre-ville afin de faciliter la vie des habitants et favoriser le commerce local.  
Par ailleurs, elle souhaite savoir quelles seront les modalités de répartition d'attribution des logements fixées avec le bailleur. A ce jour, ces modalités d'attribution n'ont pas été abordées, le projet étant uniquement à la phase d'avant-projet.  
Elle souhaite également savoir si les conseillers municipaux enlèvent chez les commerçants la pétition déposée contre ce projet de logement parking Remilly. M le Maire l'informe qu'il n'a pas connaissance de tels agissements.

- **Mme Jade Escoffier** souhaite connaître :
  - le correspondant défense de la commune : M Daniel Le Du l'informe qu'il est en charge de cette délégation
  - les dates d'intervention de l'entreprise en charge de reprises de trous dans les chaussées : l'entreprise intervient à compter du 17 juillet prochain.
  - pourquoi les activités culturelles de la commune ne sont pas mieux coordonnées, plusieurs spectacles ou activités culturelles pouvant se tenir le même soir. Elle est informé que le service culture et festivités veille à la meilleure coordination possible des diverses activités et souvent à leur mutualisation
  - la raison de l'absence de commémoration du 14 juillet. M le Maire l'informe qu'il s'agit d'un choix municipal.

Elle évoque le problème de stationnement des véhicules dans l'ensemble des rues de la commune durant le weekend, bloquant parfois les accès aux riverains. Elle souhaiterait la mise en place d'une action municipale pour stopper ces incivilités.

Elle est informée que sa demande sera soumise au service de la Gendarmerie.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h00

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

